

## **ANNEXE 1 Délibération 33-12-2023 : BILAN DE LA CONCERTATION DU PUBLIC**

### **Ouverture de la réunion publique à 18h30.**

**M. le Maire expose à l'assemblée présente les modalités concernant les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energie Renouvelables.**

**M. le Maire précise que la définition de ces zones n'assouplira pas les procédures habituelles concernant l'urbanisme.**

**M. le Maire précise que la définition de ces zones permettra à la commune de définir des zones d'exclusion.**

**Les plans avec les zones définies pour l'éolien et le photovoltaïques ont également été présentés à l'assemblée :**

- Un plan avec la zone éolienne déjà en fonction.**
- Un plan avec la zone éolienne dont le projet est en cours depuis trois ans.**
- Un plan avec les zones photovoltaïques en toiture.**
- Un plan avec les zones photovoltaïques au sol (air de stationnement non couverte).**

**Beaucoup d'échanges ont lieu entre les participants.**

**Aucune remarque n'est formulée par les membres ayant assisté à la réunion publique.**

**Fin de la réunion à 19h30**